AVIS PUBLIC

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2024, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES N^{O} OCA24-(M-2)-001, OCA24-(RCA22-30105)-002, OCA24-(P-1)-002 et OCA24-(RCA09-Z01)-002

Ces ordonnances permettent l'établissement d'un marché public à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, à Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Elles visent également à autoriser le bruit d'appareils sonore diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, ainsi que leur consommation et l'affichage sur le site, aux dates et aux heures identifiées

---

ORDONNANCES N^{O} OCA24-(RCA22-30105)-003, OCA24-(P-1)-003 et OCA24-(RCA09-Z01)-003

Ces ordonnances permettent la tenue du projet la Buvette du Quai dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, les jeudis, vendredis, samedis et dimanches, pour la période du 11 mai au 28 septembre 2024, inclusivement.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les ordonnances peuvent également être consultées en tout temps sur le site Web de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 13 mars 2024

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj